

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 19582 Numéro SIREN : 813 622 909 Nom ou dénomination : A.P.G. AIRLINES

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2022 sous le numéro de dépôt 129068



20221290682021

DATE DEPOT : 03/10/2022

N° DE DEPOT : 129068

N° GESTION : 2015B19582

N° SIREN : 813622909

DENOMINATION : A.P.G. AIRLINES

ADRESSE : 66 avenue des Champs Elysées 75008 Paris

MILLESIME : 2021

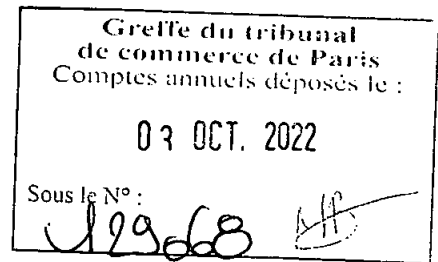
A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014



**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt deux,
Le trente juin à 09 heures,

Les Actionnaires de la Société "A.P.G. AIRLINES" se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par sa Présidente, Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR suivant lettres du 15 juin 2022, en application des articles 4, 5 et 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les Actionnaires en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, fait apparaître que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à délibérer sur l'ordre du jour, conformément aux dispositions légales et à l'article 18 des statuts.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, en sa qualité de Présidente.

Fanny PINOT, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La Présidente constate que tous les Actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les Actionnaires en prennent acte.

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par le Code de Commerce et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

1
SM

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

Après différents échanges de vue entre tous les Actionnaires, il est passé au vote des résolutions.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence :

✎ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

✎ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :

⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR au titre de sa fonction de Présidente

⇒ et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 338 317,27 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 338 317,27	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 123 078.76 à €. 461 396,03)		€. 338 317,27
Total	€. 338 317,27	€. 338 317,27

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, soit €. 20 793.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Les mandats de :

- Fanny PINOT – Cabinet ACFP, Commissaire aux Comptes Titulaire
- Catherine WETZEL, Commissaire aux Comptes Suppléant

étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de les renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

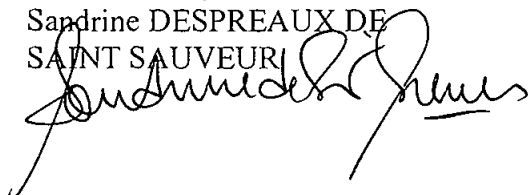
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

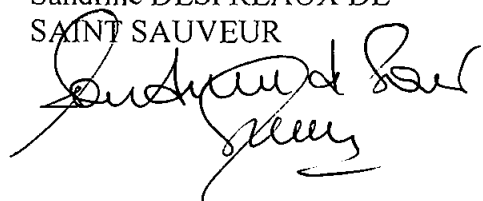
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la Présidente et un Actionnaire.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX DE
SAINT SAUVEUR



Un Actionnaire,
Sandrine DESPREAUX DE
SAINT SAUVEUR



A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 338 317,27 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 338 317,27	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 123 078,76 à €. 461 396,03)		€. 338 317,27
Total	€. 338 317,27	€. 338 317,27

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

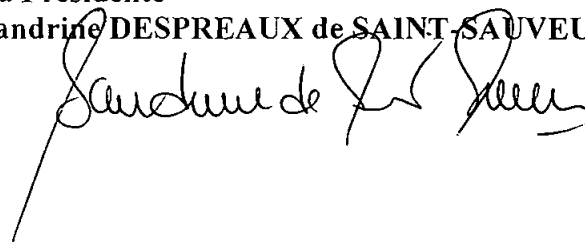
Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, soit €. 20 793.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Présidente

Sandrine DESPREAUX de SAINT SAUVEUR



A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

POUVOIR

Je, soussignée :

Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

Demeurant : 173 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Agissant en qualité de : Présidente de la société A.P.G. AIRLINES

Donne par les présentes pouvoir à

AZUR AUDIT VCP

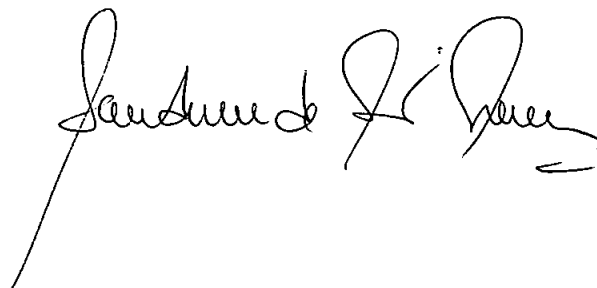
Demeurant 16 avenue des Arts – 94100 SAINT MAUR

de pour moi et en mon nom faire au Tribunal de Commerce de PARIS tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Paris

Le 30 juin 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sandrine Despreaux de Saint-Sauveur', with a long horizontal line extending from the bottom left of the signature.

A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Madame, Monsieur,

En vos qualités d'actionnaires de la Société A.P.G. AIRLINES, vous êtes appelés en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de Commerce, à entendre le rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les résultats de cette activité et à prendre connaissance des perspectives d'avenir, puis à délibérer sur le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le 6^{ème} exercice de la société comprendra les parties suivantes :

- 1) Considérations générales
- 2) Les services
- 3) Les résultats de l'exercice

1
SM

1) CONSIDERATIONS GENERALES

A.P.G. AIRLINES a été créée en septembre 2015 afin d'être l'outil technique permettant la commercialisation du produit phare du groupe A.P.G. et assurer ainsi l'indépendance du groupe.

C'est une SAS de 500 000 EUR de capital.

L'année 2021, est encore très marquée par la crise COVID : les frontières sont restées largement fermées et pendant toute l'année les voyages ont été soumis à des restrictions gouvernementales rendant les déplacements très difficiles.

Le transport aérien a été classé Secteur 1, soit le secteur le plus touché par la crise.

Nous avons donc fait appel à l'activité partielle et signé l'APLD suite à l'accord de branche signé en avril 2021.

2) LES SERVICES D'A.P.G. AIRLINES

1. APG AIRLINES est une compagnie aérienne régulière de droit français qui a débuté ses opérations régulières entre Nice et Bergame-Italie.

Depuis avril 2018 APG Airlines a changé de route régulière et opère un vol quotidien entre Toulouse et Lorient.

Toulouse comme base opérationnelle permet de se rapprocher du centre de maintenance. Il est en effet nécessaire d'avoir une maintenance en ligne.

Le renforcement des équipages permet également d'opérer des vols charters VIP.

2. Parallèlement, A.P.G. AIRLINES est la plateforme technique de validation pour le produit 'APG IET' dont l'aspect commercial est géré par une autre entreprise du groupe.

3) LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont les suivants :

Chiffre d'Affaires net : €. 3 636 105

Résultat courant après impôt : €. 338 317

	31/12/2021	31/12/2020	Ecart en %
Chiffre d'affaires	3 636 105	4 608 512	< 53,17 >
Produits d'exploitation	10 157 201	9 700 674	
Charges d'exploitation	11 061 880	9 442 997	<43,20>
Résultat d'exploitation	<904 679>	257 677	

Traitements et salaires	364 295	328 637	
Charges sociales	137 509	81 416	
Effectif	9	9	
Dépenses de travail intérimaire	0	0	
Résultat financier	1 286 445	<401 074>	
Résultat courant avant impôt	381 766	<143 397>	
Résultat exceptionnel	59 039	212 248	
Impôts sur les bénéfices	102 488	13 678	
Résultat net	338 317	55 173	
Total du bilan	34 806 663	30 115 962	

3 - COMPTES CONSOLIDES

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un bénéfice de €. 338 317.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 338 317,27	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. €. 123 078.76 à €. 461 396,03)		€. 338 317,27
Total	€. 338 317,27	€. 338 317,27

5 - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

6 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, soit €. 20 793.

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

APG AIRLINES a repris ses vols même si nous avons dû réguler. On remarque que les coefficients de remplissage ont été tout à fait corrects et nous sommes confiants pour 2022 : la route Toulouse-Lorient est désormais bien installée et elle répond à une vraie demande des clients. Notre positionnement de service haut de gamme est également fort apprécié par notre clientèle essentiellement affaires.

La Crise du COVID touche durement le secteur du transport aérien qui est tributaire des décisions des gouvernements pour rouvrir les frontières. Le secteur est dans l'attente de la réouverture des frontières de manière coordonnée avec des mesures sanitaires homogènes. Ce sont les conditions sine qua non pour que les compagnies aériennes puissent revoler.

Pour APG AIRLINES, la reprise du trafic et l'augmentation des ventes dépendent des mesures gouvernementales, de la reprise de l'activité, et des entreprises.

Les perspectives sont positives et nous sentons une vraie reprise depuis mars 2022.

2022 sera aussi marqué par le renouvellement de la certification IOSA (IATA Operational Safety Audit).

'L'Interline' deviendra crucial puisque les compagnies vont toutes réduire leur nombre de destinations et de fréquences. Cela va entraîner à terme le besoin de partenariat 'Interline' et l'augmentation du prix des billets.

En conclusion

Le budget 2022 se présente positif et nous sommes confiants notamment depuis l'ouverture de l'Asie, avril 2022, et la levée de la plupart des mesures sanitaires complexes.

De nouveaux contrats ont déjà été signés, la réouverture des frontières est progressive et l'envie ainsi que le besoin de voyager sont intacts.

Toutes nos équipes sont motivées et mobilisées.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

9 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

10 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

11 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Nous vous signalons que nous n'avons pris, au cours de l'exercice, aucune nouvelle participation.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Néant.

12 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Notre société n'est pas concernée.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

- * de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

13 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2020 :

⇒ Moins de 3 %.

14 - ACTIONNARIAT SALARIE

La loi de simplification du droit des Sociétés met fin à l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20)

15 - CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS À LA MOITIÉ DU CAPITAL

Néant.

16 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-I-II, al. 4 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

17 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de Commerce.

18 - RENOUELEMENT DE MANDATS DE LA PRESIDENTE - DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été nommée dans ses fonctions de Présidente de la Société par voie statutaire, et ce pour une durée indéterminée.

Commissaires aux Comptes

Les mandats de :

- Fanny PINOT – Cabinet ACFP, Commissaire aux Comptes Titulaire
- Catherine WETZEL, Commissaire aux Comptes Suppléant

arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

19 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit établir un rapport spécial.

Nous vous demandons d'approuver les conventions autorisées par la Présidente au cours de l'exercice écoulé, qui sont relatées dans le rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

20 - OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Aucune observation n'a été présentée par le Comité d'entreprise.

21 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

22 - DECOMPTE DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS

Pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2009, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux Comptes doivent indiquer dans leur rapport de gestion la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance (art. L. 441-6-1 – D.441-4 du Code de commerce)

Solde des dettes fournisseurs	< ou égal à 30 jours.	Entre 31 et 60 jours	> à 60 jours	Total
Au 31.12.2019	8 125 395	2 147 553	1 908 142	12 181 090
Au 31.12.2020	80 017	5 086 527	1 892 119	7 058 663
Au 31.12.2021	89 527	5 691 058	2 116 997	7 897 582

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels,

devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

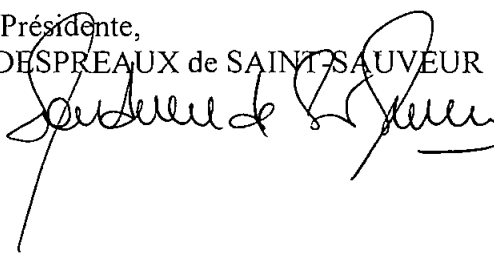
Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Présidente, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Présidente, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente,
S. DESPREAUX de SAINT SAUVEUR

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Despreaux de Saint Sauveur', written over the printed name.



Audit • Conseil • Finance • Patrimoine

APG AIRLINES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

APG AIRLINES

66, avenue des champs Elysées – 75008 PARIS

Ce rapport contient 29 pages



APG AIRLINES

Siège social : 66, avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Capital social : 500 000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société APG AIRLINES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises,



particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Le commissaire aux comptes,
Audit Conseil Finance et Patrimoine

Fanny PINOT

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>31/12/2021</i>	<i>31/12/2020</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	439 044	419 587	19 457	55 918
Fonds commercial	309 642		309 642	309 642
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	3 147 646	402 193	2 745 454	2 849 734
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 377 145		1 377 145	3 162 455
ACTIF IMMOBILISE	5 273 478	821 780	4 451 699	6 377 749
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	9 122 984		9 122 984	6 578 545
Autres créances	1 738 212		1 738 212	765 700
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	19 456 875		19 456 875	16 312 621
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	36 712		36 712	66 919
ACTIF CIRCULANT	30 354 782		30 354 782	23 723 785
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	183		183	14 429
TOTAL GENERAL	35 628 443	821 780	34 806 663	30 115 962

AZUR AUDIT vcp	APG AIRLINES Etat de gestion au 31 décembre 2021
-----------------------	--

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2021</i>	<i>31/12/2020</i>
Capital social ou individuel dont versé :	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence :		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	123 079	67 905
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	338 317	55 173
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 011 396	673 079
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	183	14 429
Provisions pour charges	1 635 975	657 985
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 636 158	672 414
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	1 643	3 763
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 455 025	3 660 200
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	9 434	4 252
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 897 582	7 058 663
Dettes fiscales et sociales	285 678	316 786
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20 506 274	17 717 133
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 211	9 674
DETTES	32 157 847	28 770 470
Ecart de conversion passif	1 262	
TOTAL GENERAL	34 806 663	30 115 962

Résultat de l'exercice en centimes 338 317,27

Total du bilan en centimes 34 806 663,18

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2021</i>	<i>31/12/2020</i>
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	38 495	3 597 610	3 636 105	4 608 512
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	38 495	3 597 610	3 636 105	4 608 512
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			122 993	20 000
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			30 475	38 000
Autres produits			6 367 628	5 034 162
PRODUITS D'EXPLOITATION			10 157 201	9 700 674
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			9 366 635	8 647 226
Impôts, taxes et versements assimilés			19 152	45 055
Salaires et traitements			364 295	328 637
Charges sociales			137 509	81 416
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			165 702	191 441
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions			1 008 465	141 078
Autres charges			123	8 144
CHARGES D'EXPLOITATION			11 061 880	9 442 997
RESULTAT D'EXPLOITATION			(904 679)	257 677
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			4 074	15 901
Reprises sur provisions et transferts de charges			14 429	
Différences positives de change			1 622 437	645 055
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			1 640 939	660 956
Dotations financières aux amortissements et provisions			183	14 429
Intérêts et charges assimilées			57 830	35 941
Différences négatives de change			296 482	1 011 661
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			354 494	1 062 030
RESULTAT FINANCIER			1 286 445	(401 074)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			381 766	(143 397)

AZUR AUDIT vcp	APG AIRLINES Etat de gestion au 31 décembre 2021
-----------------------	--

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2021</i>	<i>31/12/2020</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	71 727	283 569
PRODUITS EXCEPTIONNELS	71 727	283 569
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	12 688	71 321
CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 688	71 321
RESULTAT EXCEPTIONNEL	59 039	212 248
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	102 488	13 678
TOTAL DES PRODUITS	11 869 867	10 645 199
TOTAL DES CHARGES	11 531 550	10 590 026
BENEFICE OU PERTE	338 317	55 173

① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 66 avenue des Champs Elysées		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 8 1 3 6 2 2 9 0 9 0 0 0 1 4		Néant ☐	
		Exercice N. clos le. 31122021	
		N-1 31122020	
		Net 3	
		Net 4	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	
		CX	
		AF	439 044
		AI	309 642
		AJ	
		AL	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	
		AP	
		AR	
		AT	3 147 646
		AV	
		AX	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS	
		CU	
		BB	
		BD	
		BF	
		BH	1 377 145
TOTAL (II)		BJ	5 273 478
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	
		BN	
		BP	
		BR	
		BT	
		BV	
	CREANCES	BX	9 122 984
		BZ	1 738 212
		CB	
	DIVERS	CD	
		CF	19 456 875
		CH	36 712
Comptes de régularisation	CJ	30 354 782	
	CW		
	CM		
	CN	183	
	CO	35 628 443	
	IA	821 780	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CP	34 806 663
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

Désignation de l'entreprise <u>sas A.P.G. AIRLINES</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 500 000)	DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)	DG		
	Report à nouveau	DH	123 079	67 905
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	338 317	55 173
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 011 396	673 079
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	183	14 429
	Provisions pour charges	DQ	1 635 975	657 985
	TOTAL (III)	DR	1 636 158	672 414
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 456 668	3 660 200
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	2 309 434	2 308 014
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 897 582	7 058 663
	Dettes fiscales et sociales	DY	285 678	316 786
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	18 206 274	15 426 964
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 211	9 674
	TOTAL (IV)	EC	32 157 847	28 780 301
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	1 262
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	34 806 663	30 125 793
REVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	26 669 437	25 325 006
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	460	1 856	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES						Néant ☐		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF		
		FG	38 495	FH	3 597 610	FI	3 636 105	4 608 512
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	38 495	FK	3 597 610	FL	3 636 105	4 608 512
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	122 993	20 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	30 475	38 000	
	Autres produits (1) (11)				FQ	6 367 628	5 034 162	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	10 157 201	9 700 674
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS			
	Variation de stock (marchandises) *				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	9 366 635	8 647 226	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	19 152	45 055	
	Salaires et traitements *				FY	364 295	328 637	
	Charges sociales (10)				FZ	137 509	81 416	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	165 702	191 441
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	1 008 465	141 078	
	Autres charges (12)				GE	123	8 144	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	11 061 880	9 442 997
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	(904 679)	257 677	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	4 074	15 901	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	14 429		
	Différences positives de change				GN	1 622 437	645 055	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP	1 640 939	660 956	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	183	14 429	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	57 830	35 941	
	Différences négatives de change				GS	296 482	1 011 661	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	354 494	1 062 030	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	1 286 445	(401 074)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	381 766	(143 397)	

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise sas A.P.G. AIRLINES				Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	71 727	283 569	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	71 727	283 569	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	12 688	71 321	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	12 688	71 321	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	59 039	212 248	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	102 488	13 678	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	11 869 867	10 645 199	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	11 531 550	10 590 026	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	338 317	55 173	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	AI			
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Régul. diverses PAX / Cies défailtantes		12 688		71 727	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.P.G. Airlines

- 66 avenue de Champ Elysées – 75008 PARIS –
Compagnie Aérienne

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le total est de €. 34 806 663 et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme d'analyse et dégageant un résultat bénéficiaire de €. 338 317.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le Président a arrêté le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2021, le 18 mai 2021.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2014-03 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- Conformément aux règles générales d'établissement de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour la valuation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

II – PRINCIPALES METHODES UTILISEES

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachés.

Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de cinq ans.

Le certificat de transporteur aérien (CTA) inscrit à l'actif du bilan correspond à la valeur économique et une dépréciation ne paraît pas justifiée.

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour le coût d'acquisition, composé du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire :

- Matériel de transport : 3 à 30 ans
 - Accessoire au matériel de transport : 3 ans
 - Matériel de transport : 30 ans
- Les agencements des constructions : 7 à 50 ans ;
- Matériel bureau & Mobilier : 4 à 5 ans.

2 - 3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires.

Il n'existe aucune participation au 31 décembre 2021.

2 - 4 Matières premières, approvisionnement

Sans objet

2 - 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, pour en compenser les difficultés d'exécution survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2 - 6 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Sans objet

2 - 7 Valeur mobilières de placement

Sans objet

2 - 8 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

2 - 9 Risque de change

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes créées, s'il y a lieu, en devises figurent au bilan pour leur valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances de devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 - 10 Risque de taux

Sans objet

III – FAITS SIGNIFICATIFS

2-5.1 – Le produit 'APG IET' est administré par A.P.G. Inc qui utilise les codes A.P.G. Airlines dans la gestion des accords 'Interline'. L'intégralité des risques liés à l'exploitation du produit 'APG IET' est donc assumé par la Société A.P.G. Inc qui procède chaque année à l'évaluation de ceux-ci et en appréhende comptablement les conséquences.

L'année 2021 note une reprise de l'activité Interline mais connaît encore les conséquences de la crise sanitaire.

2-5.2 - Impacts de l'épidémie sur les activités de la Société A.P.G. Airline

Le secteur du transport aérien de personne reste très impacté par la crise sanitaire, cependant, la Société A.P.G. Airlines estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

La Société A.P.G Airlines s'est attachée, dans les annexes 1A et 1B, à donner une vision d'ensemble de sa performance en s'attachant à identifier et mesurer tous les impacts sur les produits et les charges et en prenant en considération les interactions entre eux dans une logique de cohérence d'ensemble.

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	: Annexe 2054
- Amortissements	: Annexe 2055
- Provisions	: Annexe 2
- Charges des primes et dettes termatoires	: Annexe 0
- Charges à payer	: Annexe 2058-A
- Produits à recevoir	: Annexe II
- Charges constatées d'avance	: Annexe II
- Capital social	: Annexe IV

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements hors bilan : Annexe I
- Eléments concernant les entreprises : Annexe V

V - RISES FINANCIÈRES - RECHERCHE

- Approche statistique : Annexe A
- Approche bilan : Annexe IB

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise sas A.P.G. AIRLINES										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Conseil d'administration à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	726 750	KE		KF	21 936	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	5 257	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	3 123 461	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	15 904	LC		LD	3 024
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	3 144 622	LO		LP	3 024	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières				IT	3 162 455	IU		IV	681 691		
TOTAL IV				LQ	3 162 455	LR		LS	681 691		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OG	7 033 827	OH		OJ	706 651		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	748 687	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	5 257	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	3 123 461	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	18 929	ML		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	3 147 646	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
		Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2 467 000	2F	1 377 145	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	2 467 000	NK	1 377 145	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	2 467 000	ØL	5 273 478	ØM			

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES										Néant ☐	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	361 191	PF	58 397	PG		PH	419 587		
TOTAL I		RK	361 191	RM	58 397	RN		RO	419 587		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	89	QE	526	QF		QG	615		
	Matériel de transport	QH	283 983	QI	104 472	QJ		QK	388 455		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	10 815	QM	2 307	QN		QO	13 122		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	294 888	QV	107 305	QW		QX	402 193		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	656 078	ØP	165 702	ØQ		ØR	821 780		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES				Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	14 429	4U	183
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	657 985	EP	1 008 465
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	672 414	TV	1 008 648
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	672 414	UB	1 008 648
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	1 008 465	UF	30 475
		UG	183	UH	14 429
UJ			UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	1 377 145	UV		UW	1 377 145				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	1 416 388	1 416 388							
	Autres créances clients		UX	7 706 596	7 706 596							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY	7 100	7 100							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	663 860	663 860							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP	2 886	2 886							
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 064 366	1 064 366							
	Charges constatées d'avance		VS	36 712	36 712							
	TOTAUX			VT	12 275 052	VU	10 897 907	VV	1 377 145			
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	2 103	2 103							
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	3 454 565	266 154		3 188 411					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	9 434	9 434							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	7 897 582	7 897 582							
Personnel et comptes rattachés			8C	60 019	60 019							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	66 902	66 902							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	89 543	89 543							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	57 056	57 056							
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	12 158	12 158							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	2 300 000							2 300 000	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	18 206 274	18 206 274							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L	2 211	2 211							
TOTAUX			VY	32 157 847	VZ	26 669 437	3 188 411		2 300 000			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)		Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	203 778	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122021			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	338 317	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	183	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW	183		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	102 488	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	20 611			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
TOTAL I								WR	461 599		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WU	14 429		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WV			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WH			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		{ Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					WP			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							WW			
								XB			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *							I6			
	Majoration d'amortissement *							WZ			
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XA		
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	ZX		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	ZY		
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XD		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XF	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)		YE	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YF		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YG	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies H)		YH	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies I)		YI		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XH	74 851
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		386 747		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XO			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		386 747		XO	0		

Exercice clos le : 31 décembre 2021

CHARGES À PAYER

	u t b	N n d t b e
- V N P R S U S	6 1 8	
6 - . O S S P S	1 4	
08 - U N S URS		
F c ures a nue		
c t		
a t e c e ex ernes	4 509 100	
28 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* a res : congé payés	42 474	
* primes et gratifi at n	1 000	
* intéresseme t	-	
198 CLIENTS		
* R.R R. à a o der	1 4 3 508	
38 - ORGANISMES SOCIAUX		
* harges sur ongés payés	17 839	
* charges sur primes	7 040	
48 - ETAT - CHARGES A PAYER		
* Prélèvement à la s u ce	3 43	
* Tax d'apprentissage	6 8	
* Formation professionnelle / Fongécif	1 4 7	
* CVAE	<2 569>	
* Taxes aviation civile	7 889	
68 - CHARGES A PAYER - INT. C/c	27 052	
87 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 211	
518 - INTERETS COURUS A PAYER	460	
	7 7 5 6 3	

Exe cice c s le : 31 dé e b e 021

OD T A R VOI

C ENT ET I E	
-pr it o a u t es à li	9 3
A S RÉ N	
n ss u i oi s no pa v n	
Pers nel	
v es - a ompt s	7 1 0
D bit rs iv	
s à recev ir (Intérêts / I SS)	15
Etat et col ectivités	
Opé. Par i ul ère - Act. P rtiel	2 86
TOT L	78 079

A.P.G. Airlines

nexe II

rc ce los le 1 d cem re 2 21

HA G SC N TA ÉE A A E

	Mo ta t
l s	
A	
A r i	77
o l u e ro ort Loc.	97
c well M int n nce	
a e m	11
A R s. e	
s	-
c p e e	2
t at n	471
E O	
T A	3 7 3

A.P.G. Aïss

Annexe I

Exercice clos le : 31 décembre 2021

C A P I T A L S O C I A L

Le capital social est fixé à 1.000.000 représenté par 500.000 actions de 2.000 francs chacune.

Exercice clos le : 31 décembre 2021

E GAG M T H B LA

M S	nt t
In e nit s de p rt la retr ite	8 446
ré it u	-
OT L	44

E AG ME TS FINAN I

EN AG E T DO N	o t nt
.E pr nt pi l r stan à re bo r	454 5 5
oin l an	266 5
l ans	1 84 1
lus d ans	-
. andon réanc s avec clau de re ou eilleu e f e	3 0
OTA	0

Exerci e clos : 31 décembre 2021

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les créanc s et dettes (y compris celles r présentées par es ffets d ommer) figurant re pe tivement soi à l'a f, oit au p s f t concer a tle e trep es liées ou en participat on f n l'obj t de la écapitula i ci- r s

	N R P I S	
	li s	En p ti ipati
A I		
r nes a ac ée à e sté en) i i at n		
* A s an s m l é s		
* Déb teur div rs		
G n	31	
A G DS	2	
* Fo rnisse rs : av ce - a tes		
lie t :		
A n	11 1	
	2	
i s Fact A t i		
A G c	52	
	23 3	
I		
tt t hé d sté rti ipa io		
* our i se r :		
A G n	14	
A D		
nis eur : a venues		
APG Inc	3 8 037	
* C éditeu s d vers		
PG S		
ie s voirs à é abli		
APG inc	72 27	
* Ass ciés :		
A G D	9 0	
APG Inc	400 000	
	7 996 163	

	Réal 31/12/ 0 1	Impact événement covid-19 :			Réal 31/12/ 0 1 retraité impact covid
		Impact brut	Impact soutien	Impact net	
707 - 7097 V nt s de marchandises	0			0	0
607 + 6087 +/- 6037 - 6097 Cout direct d'achat	0			0	0
Solde 1 <i>Marge Commerciale</i>	0	0	0	0	0
701 à 703 Ventes de produits	0			0	0
704 + 705 + 706 + 708 - 709 Production endue	3 636 105			0	3 636 105
+/- 713 Production Stockée	0			0	0
72 Production immobilisée	0			0	0
Solde 2 <i>Production de l'exercice</i>	3 3 105	0	0	0	3 636 105
Solde 1 <i>Marge Commerciale</i>	0	0	0	0	0
Solde 2 <i>Production de l'exercice</i>	3 636 105	0	0	0	3 636 105
60 à 609 Achats d'approvisionnements	-1 020 317			0	-1 020 317
61/62 n t 619 et 629 Autres charges ext rnes	-8 346 318			0	-8 346 318
Solde 3 <i>Valeur u</i>	5 3 5		0	0	5 7 5
Sold 3 <i>ae Ajo te</i>	5 3 5 0		0	0	- 30 30
74 Subvention d'exploitation	1 9			0	2 993
bve t u n s d o dartém en p e l' at t e g i n			28	-57	-57 88
id aie e r f			-6 05	- 5 705	705
63 Impôts taxes et v r ements as milés	-19 152				1
xes c res a aux p ct co su ess lr s u s			0	0	
64 charges de personnel	-5 18				- 4
em r e p r t l i d l t té a iell			- 7 9 8	-679	6 98
Ch o d t u m c d ss lres uts			-	- 7	7
ol <i>d' x t t l n</i>	1 8		7 8	5	6 1
S l e <i>e t r E p o o</i>	- 84		-2 7 8	-2 5	- 3 4 0
78 Reprises sur amortissements & provisions	75			0	5
81 Dot. Aux Amort sseme ts et Pro islo s	-1 74 16			0	- 1
75 Autres produit d ge tion courante	67			0	3 7 628
65 Autres charges de gestion courante	-123			0	-1
791 Transferts de charges	0			0	0
ol e 5 <i>Ré sultat d'ex lai a l n</i>	-904 679	1	-215 0	-215 706	-1 120 387
Solde 5 <i>Résultat d'exploitation</i>	-904 679	1	-215 707	215 706	-1 120 387
755/655 +/- Quote-part d'opérations fai es en commun	0			0	0
76/786/796 Produits financiers	1 640 939				1 640 939
6/686 Charges financ ires	-354 494	16 072		16 072	-338 422
Solde 6 <i>Résultat courant avant impôts</i>	381 766	6 073	-215 707	-199 634	82 3
77/787/ 9 Produits exceptionnels	71 727				71 727
67/687 Charges exceptionne es	12 688				-12 688
Solde 7 <i>Résultat exceptionnel</i>	59 039	0	0	0	59 039
Solde 6 <i>Résultat courant avant impôts</i>	381 766	073	-215 707	-199 34	82 3
Solde 7 <i>Résultat exceptionne</i>	59 039	0	0		59 039
P rticipation des s l i r iés	0			0	0
Impôts sur les bénéfices	102 488	4 259	34 3 9	38 578	63 910
Solde 8 <i>Résultat net comptable</i>	338 317	20 332	-181 388	-161 056	177 260

ACTIF	31/12/2021 Réel	Dont Impact événement covid-19 :			Réel 31/12/2021 retraité impact covid
		mpa rut	mpa o ien	lm ct net	
206-207 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 00			0	3 100
21-23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 45 4 4			0	45 454
A h t m tériel info m qu ou pédagogique (table t s ordinateurs, s rveurs...)		(+)		0	0
Surcoû s d s ava x a s du co m n t rrupio de c ntler repri)		(+)		0	0
hat matérie de d st n ation cloisons, vitres...) et de nettoyage lavage		(-)		0	0
Investissements prévus reportés				0	0
27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 377 145			0	1 377 145
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	()	0	0	0	4 451 699
31-32-33-34-35 STOCKS ET EN-COURS	0			0	0
410 CREANCES CLIENTS	9 122 984			0	9 122 984
CREANCES SOCIALES	7 100		0	0	7 10
CREANCES FISCALES	666 746		7 553	7 553	674 299
CREANCES AUTRES	1 064 351			0	1 064 351
50 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 660 518			0	2 660 518
51-53 DISPONIBILITES	16 796 357	14 429	-2 712 829	- 6	4 95
- s i téo r s b					
T L R	()	0	0 7	6 0 7	627
ES CON TEE D' VA E	7			0	
RT DE C ERSIO C I				0	1
DT RECEV	5			0	5
O A EL'A F	(I II)	806 3	1 2	0	2 0

PASSIF	31/12/2021 Réel	Dont impact événement covid-19 :			Réel 31/12/2021 retraité impact covid
		i p c bru	i p c e	pa t net	
101 108 C P T L	0				0 00
105/106 R SERV S	5 0				000
110/119 R PORT A NOUV AU				0	1 9
2 U	8	2 32	813	161 0	7 2 0
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					0
i ré nt n oid rnc aae			()		
T TA I A X PR RES	()	01	20	56	3 8
1 O I DNS	1 636 158			0	1 6 6 158
TOT L PROV S NS	(II)	1 636 158		0	1 636 158
16 D TT S FINANCI RES	3 456 668			0	3 456 668
- Souscription d'un P (prêt garant p r l'Etat)		-1 643	-2 580 000	-2 581 643	-2 581 643
- Report d'échéances d'emprunts				0	0
- Avances de trésorerie				0	0
400 DETTES COMMERCIALES	9 449 456			0	9 449 456
42 DETTES SOCIALES	126 920		90 432	90 432	217 352
- Délais de paiement d'échéances sociales				0	0
43 DE ES FISCALES	58 757	-4 250	-34 319	-38 578	120 79
- Déla s de pa ement d'échéances fiscales				0	0
45 D TT S AUTRES	18 963 835			0	18 963 835
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE ET A TR S CPTES DE R G L	3 473			0	3 473
TOTAL DETTES	(III)	32 159 110	-5 902	-2 529 7 9	29 629 320
TOTAL DU PASSIF	(+ +)	34 806 663	14 430	-2 705 275	32 115 816